

Une nouvelle année démarre... les revendications sont toujours là : grève le 26 janvier !

Dans les écoles, chaque jour nous travaillons avec des classes (sur)chargées, sans remplacement des enseignants absents, sans RASED, sans moyens spécialisés pour les élèves en situation de handicap, avec de moins en moins d'atsem en maternelle... Nos primes et indemnités ne sont pas versées en temps et en heure. Nous subissons la déréglementation-territorialisation de notre métier. **La ministre devrait répondre aux revendications, notamment en stoppant les contre-réformes qui s'attaquent à l'Ecole et à nos conditions de travail, à commencer par la réforme des rythmes scolaires, rejetée par les enseignants.** Mais au contraire, elle entend poursuivre sa ligne de « refondation de l'école », c'est à dire le démantèlement méthodique de l'Education Nationale et pour cela la remise en cause de notre statut de fonctionnaire d'Etat et de tous les droits qui s'y rattachent (par exemple par l'annonce d'un **projet de décret sur les Obligations Réglementaires de Service** (lire l'analyse du SNUDI FO dans ce journal) qui remet en cause la référence aux 36 semaines d'enseignement, en la remplaçant par la notion d'année scolaire sans durée définie, donc avec les congés directement menacés. Ceci engage un processus de mise en place des 1607 h annualisées contre notre statut particulier actuel).

C'est pourquoi nous vous invitons :

- **à vous syndiquer pour l'année 2016** (bulletin d'adhésion page 8), à renouveler votre adhésion et à proposer l'adhésion au SNUDI FO
- **au quotidien, à faire appel au syndicat pour faire valoir vos droits**
- **à lister et faire remonter au syndicat tous les éléments de remise en cause des conditions de travail constatés. Nous exigerons que nos droits statutaires soient respectés !**

Le 14 décembre 2015, la Commission Exécutive de l'Union Départementale interprofessionnelle FO du Val d'Oise déclarait : « *Nous refusons que les salariés et la population française à travers des modifications de la constitution, soient placés de fait en état d'urgence permanent. Nous refusons également que l'action syndicale revendicative et le mouvement social soient muselés (...)* il est indispensable de poursuivre l'action engagée le 9 avril contre le pacte de responsabilité, qui se décline dans toutes les mesures gouvernementales et législatives (loi Macron, loi Rebsamen, loi Touraine, Réforme des collèges, loi NOTRe, dispositif PPCR dans la Fonction Publique). Comme nous le constatons, il n'y a pas de trêve dans les attaques contre le monde du travail, il ne doit donc pas y avoir de trêve dans l'action syndicale pour la défense des acquis ouvriers et pour le progrès social. »

Dans l'Education Nationale, suite à l'appel intersyndical du second degré qui appelle à la « **construction d'une grève nationale majoritaire le mardi 26 janvier 2016** » « **pour l'abrogation de la réforme du collège** », un appel à la grève des fédérations de fonctionnaires est prévu le 26 janvier (voir page 2). Le SNUDI FO avec d'autres syndicats du 1er degré appellent à la grève pour cette même journée.

Le SNUDI FO 95 s'inscrit totalement dans la nécessaire mobilisation interprofessionnelle, la plus large possible, pour mettre un coup d'arrêt aux politiques et réformes menées contre les services publics, contre les fonctionnaires et les autres salariés.

Que cette année 2016 soit l'occasion de faire reculer les politiques d'austérité !
Meilleurs vœux à tous.

Vincent Sermet
secrétaire départemental

ERAGNY PPDC

Dispensé
de timbrage



Déposé le 07/01/2016

SOMMAIRE

P1- éditorial

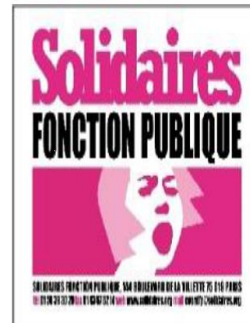
P2- appel à la grève des fonctionnaires le 26 janvier

* dossier 4p « projet de décret sur les ORS des PE – analyse du SNUDI FO

P7- enquête carte scolaire février 2016

P8- bulletin d'adhésion

**Réunion d'Info Syndicale
à St Ouen l'Aumône
samedi 16 janvier
de 9h-12h**



Communiqué unitaire

26 janvier 2016 Grèves et manifestations pour un service public de qualité et une nette augmentation du pouvoir d'achat

Les organisations syndicales CGT, FO et SOLIDAIRES de la Fonction publique estiment que, si la négociation salariale qu'elles réclament depuis plusieurs années est bien confirmée pour le mois de février, elle ne se présente pas dans de bonnes conditions.

En effet, en faisant adopter une loi de finances et une loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2016 avec quasiment aucune marge de manoeuvre pour une augmentation générale des traitements, le gouvernement annonce la couleur : la politique d'austérité continue... et ce n'est pas la nôtre ! De surcroît, les déclarations se multiplient sur les difficultés de la relance, une croissance toujours en berne, qui laissent très mal augurer de ce rendez-vous salarial.

S'ajoutent à cela, la poursuite à une vitesse effrénée et sans réelle négociation, de nombreuses réformes (collège, territoriale, santé...) qui, si elles sont mises en oeuvre, vont avoir de nouveaux et graves impacts négatifs sur le service public rendu aux citoyens et aggraver encore les conditions de travail des personnels.

Enfin, de nombreux secteurs de la Fonction publique, pourtant essentiels au progrès social et à la population, restent confrontés à des sous effectifs absolument insupportables.

C'est pourquoi, les organisations syndicales CGT, FO et SOLIDAIRES -appellent d'ores et déjà à faire de la journée du 26 janvier 2016, un temps fort de mobilisation, par la grève et les manifestations pour :

- une significative augmentation de la valeur du point d'indice, prenant en compte l'inflation subie depuis plusieurs années et, en particulier, depuis 2010,
- des mesures générales permettant de compenser les pertes de pouvoir d'achat,
- le développement de l'emploi public statutaire par des créations nettes, dans les très nombreux secteurs qui en ont besoin,
- des moyens financiers à la hauteur des besoins de service public,
- la défense d'un service public de proximité garant de la cohésion sociale.

Les organisations syndicales signataires se rencontreront le 5 janvier 2016 pour préciser les modalités de cette journée d'action.

Elles appellent d'ores et déjà les agents à se rassembler unitairement afin de construire les conditions de réussite de cette journée, résolument inscrite dans un processus de lutte.

Paris, le 18 décembre 2015

Enquête carte scolaire – février 2016

Groupe de Travail le 11 février et Comité Technique le 18 février

à renvoyer à

SNUDI FO du Val d'Oise
Syndicat National des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles
38 rue d'Eragny - 95310 Saint-Ouen l'Aumône
Tel : 01 30 32 83 85 ou 06.81.12.76.30
Fax : 01 34 22 03 18
snudi.95@free.fr



ECOLE Ville / Circonscription :

Tél (école ou perso) : Mail :
Nombre total de classes : dont élémentaires maternelles ULIS école

Caractéristiques de l'école (REP, REP+, zone violence, décharge direction etc.) :
.....

1-Situation de l'école en 2015/2016

													Total
Organisation des classes													
Nombre d'élèves par classe													

Pour les maternelles :

Age d'accueil : Nombre d'enfants sur liste d'attente : Nombre d'ATSEM :

2- Effectifs prévus pour la rentrée 2016

													Total
Organisation des classes													
Nombre d'élèves par classe													

3-Renseignements complémentaires :

Nombre d'enfants en difficulté scolaire (redoublements, année de retard...)

Nombre d'enfants pris en charge par le Rased, en soutien... :

Nombre d'enfants non francophones : nombre d'enfants handicapés :

Evolution démographique de la commune (lotissements en construction, en projet...) :

.....
.....

Autres observations et arguments :

.....
.....
.....
.....

BULLETIN D'ADHESION AU SNUDI – FO 2016



NOM : **PRENOM :** **date de naissance :**/...../.....

ADRESSE PERSONNELLE :

TEL. FIXE : **PORTABLE :** **MAIL :**@.....
 (en cas de non réception de nos informations par courriel, n'hésitez pas à nous envoyer un mail afin que nous corrigions votre adresse)

Nom et commune de l'école :

Statut (entourez) : Instit. - PE / directeur – adjoint / retraité(e) **Echelon :**

Type de poste : élém / mat / mat élém // adj spé option... / psy / brig / zil / PEMF / autre :

A : TEMPS COMPLET - TEMPS PARTIEL 80% - TEMPS PARTIEL 50% - TEMPS PARTIEL 75%

66% DU MONTANT DE LA COTISATION SONT DEDUCTIBLES DE VOS IMPOTS OU DONNENT DROIT A UN CREDIT D'IMPOT

	Ech 3	Ech 4	Ech 5	Ech 6	Ech 7	Ech 8	Ech 9	Ech 10	Ech 11
INSTIT.			130 €	135 €	140 €	149 €	158 €	168 €	180 €
P.E.	139 €	147 €	156 €	165 €	173 €	183 €	192 €	203 €	220 €
P.E. HC			230 €	245 €	259 €				

RETRAITE	90 €
AESH : AVS / EVS	40 €
MASTER	40 €
PES	100 €

Supplément de cotisation			
SEGPA / EREA / UPI	+ 15 €	DIRECT. CLASSE UNIQUE	+ 11 €
RASED / ULIS / PEMF / IME	+ 10 €	DIRECT. 2 A 4 CLASSES	+ 16 €
		DIRECT. 5 A 9 CLASSES	+ 18 €
		DIRECT. 10 CLASSES ET +	+ 20 €

NB : Cotisation réduite au prorata pour les temps partiels

Vous pouvez payer :

- En une seule fois : établir un chèque à l'ordre du SNUDI-FO en précisant au verso le mois de prélèvement à partir de janvier 2016 et jusqu'à décembre 2016.
- En plusieurs fois : établir les chèques (10 maximum) à l'ordre du SNUDI-FO en précisant au verso les mois de prélèvement à partir de janvier 2016 et jusqu'en décembre 2016.

Ce bulletin est à transmettre, avec le ou les chèques, au délégué du SNUDI-FO ou à renvoyer à :

**SNUDI-FO 95
 38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône**

Tel : 01 30 32 83 85 / 06 81 12 76 30

Nombre de versements : **Banque :**

	Vers. 1	Vers. 2	Vers. 3	Vers. 4	Vers. 5	Vers. 6	Vers. 7	Vers. 8	Vers. 9	Vers. 10
Montant										
Chèque N°										
Mois de prélèvement										

Date :

signature :